



Calendrier scolaire 2021-2022 Primaire Secondaire

École régionale des
QUATRE-SAISONS



418 686-4040 poste 4058

AOÛT 2021

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

SEPTEMBRE 2021

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

OCTOBRE 2021

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

NOVEMBRE 2021

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

DÉCEMBRE 2021

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JANVIER 2022

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

FÉVRIER 2022

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28				

MARS 2022

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AVRIL 2022

L	M	M	J	V
				1 ³
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29*

MAI 2022

L	M	M	J	V
2 ²	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6*
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JUIN 2022

L	M	M	J	V
		1 ³	2 ⁴	3 ⁵
6*	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29		

LÉGENDE

- Journée de congé
- Journée pédagogique fixe
- Semaine de relâche

S'il y a fermeture d'établissement, une journée pédagogique sera annulée et deviendra jour de classe. Le jour cycle sera celui de la journée où l'établissement était fermé.

Début d'étape Fin d'étape

Début de l'année scolaire: 27 août 2021

Fin de l'année scolaire: 23 juin 2022

* 29 avril 2022: Journée pédagogique annulée en cas d'une 1^{re} fermeture

* 6 mai 2022: Journée pédagogique annulée en cas d'une 2^e fermeture

* 6 juin 2022: Journée pédagogique annulée en cas d'une 3^e fermeture

DATES À RETENIR

Rencontre d'accueil des élèves sur rendez-vous :27-30-31 août et 1-2 septembre 2021

Important :

Il n'y a pas d'école les mercredis PM.



Vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue?

Étape 1

Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.

Étape 2

Communiquer avec la direction de l'école ou de l'unité administrative concernée.

Étape 3

Formuler une plainte au secrétaire général du Centre de services scolaire et, si nécessaire, demander une révision de la décision.

Étape 4

Formuler une plainte au protecteur de l'élève. Adressez votre requête par courriel à protecteureleve@cscapitale.qc.ca, par téléphone au 418 686-4040, poste 2121 ou par voie postale à Protecteur de l'élève, Centre de services scolaire, 1900, rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5.

Soucieux d'offrir un service à la hauteur des attentes de sa clientèle, le Centre de services scolaire de la Capitale s'engage à réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs tout en visant la satisfaction des élèves et de leurs parents. Si vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue, voici les étapes à suivre :

Pour obtenir plus d'information sur le processus de règlement d'une plainte, consultez le cscapitale.qc.ca.